

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 19 octobre 2023

Le 19 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des fêtes de Rougemont (25680).

La séance est ouverte à 19h20. Le quorum est atteint.

PRESENTS:

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Albéric CHOPARD (Soye), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Sylvain DUBOIS (Romain), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans les Moulins), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Nathalie FRITSCH (Rognon), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), Martine LOHSE (l'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), Frédérique PETITJEAN (Branne), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Francis USARBARRENA (l'Isle sur le Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs

ABSENTS EXCUSES:

Christophe CATALA (*Cubrial*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Michael EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Claude HUEBER (*Onans*), Michael HUGONIOT (*Arcey*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), René MOREL (Pays-de-Clerval), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

ABSENTS SUPPLEES:

André BOUVERET (Huanne-Montmartin), représenté par son suppléant Julien BESANCON; Pierre FILET (Montagney-Servigney), représenté par son suppléant Benoît VIRCONDELET; Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans) représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), représenté par son suppléant Raphael BOUZIANE.

ABSENTS REPRESENTES:

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE; Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Jacky BOUVARD; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT; André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Bruno BEAUDREY; Alain PASTEUR (*Arcey*), pouvoir à Stéphanie PACCHIOLI; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT.

ABSENTS:

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Pascal FALLOT (Rang), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Michel GONIN (*Viethorey*), Annie GROSJEAN (*Nans*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Philippe PARPANDET (*Mancenans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*).

SECRETAIRE DE SEANCE:

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Nicolas GRUNEISEN, parmi les membres du conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 septembre 2023

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 21 septembre 2023 et, en l'absence d'observation, considère ce procès-verbal approuvé à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

Décisions du Président dans le cadre de ses délégations pour les mois de septembre 2023

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à 13 heures
- 2. Suppression d'un emploi fonctionnel de DGS
- 3. Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 24 heures
- 4. Suppression d'un poste d'Adjoint technique à 10 heures

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

5. Validation des schémas de zonage AEP d'Anteuil

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

6. Subvention exceptionnelle à l'association VIPP & Philippe d'Anteuil

ZAE

- 7. Vente d'un terrain sur la ZA de Combe Rosiers
- 8. Vente d'un terrain sur la ZA du Pré Rond à Cuse

SERVICE JEUNESSE

9. Avenant à la convention d'objectifs et moyens avec les Francas du Doubs

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Président donne lecture à l'assemblée de la liste des décisions prises, dans le cadre de ses délégations pour les mois de septembre 2023 :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 19/10/2023		RAPPORT N° 2023/7 Information sur	les décisions pr	ises par le Président dans le cadre (sept-23 de sa délégation
Thème	Date de décision	Document	Tiers	Désignation	Montant TTC
Signature de conventions entre la CC2VV et ses communes ou tout organisme public, parapublic ou privé	17/08/2023	Convention de Maîtrise d'ouvrage	SIE Abbaye des 3 Rois	Fourniture et pose d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable, pour le compte de la CC2VV	Environ 22 000 €HT

DELIBERATIONS

2023-10-01

Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'entretien du gymnase d'Arcey

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 13/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2023, pour effectuer l'entretien de l'équipement sportif d'Arcey (25750).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 5° Pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis conformément à l'indice correspondant à l'échelon 8 du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- ✓ Adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- ✓ Charge le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 46 Exprimés: 46 Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

Ressources Humaines : Suppression d'un emploi fonctionnel de DGS

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge des Ressources Humaines rappelle à l'assemblée qu'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services avait été créé par délibération n° 2022/92 en date du 27/06/2022.

La personne occupant ce poste ayant quitté la collectivité, il est proposé au conseil communautaire de supprimer cet emploi.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Décide de supprimer l'emploi fonctionnel de DGS au sein de la CC2VV
- Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 46
Exprimés: 46
Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

2023-09-03

:

Ressources Humaines : Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 24 heures

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que, suite au départ de l'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 24/35ème, au 31 décembre 2022, l'agent n'ayant pas été remplacé, il y a lieu de supprimer le poste.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Décide de supprimer le poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 24/35ème
- Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> : Votants : 46

Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0

Mme Nathalie BELZ, partie prenante, n'a participé ni au débat ni au vote.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

2023-09-04

Ressources Humaines : Suppression d'un poste d'Adjoint technique à 10/35ème

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge des Ressources Humaines informe l'assemblée que le poste d'adjoint technique à 10/35^{ème} n'a pas été pourvu et a été remplacé par un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 13/35ème.

Il y a donc lieu de supprimer le poste d'adjoint technique à 10/35ème

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Décide de supprimer le poste d'Adjoint technique à 10/35ème
- Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 46
Exprimés: 46
Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

2023-10-05

Régie eau et assainissement : Approbation des schémas de zonage AEP – commune d'Anteuil

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau rappelle à l'assemblée que la CC2VV a missionné le bureau d'études « Cabinet André » pour réaliser les schémas de distribution d'eau potable des communes de l'EX SIE de Clerval, des communes de Blussans, Blussangeaux, et des villages de Glainans et Tournedoz en continuité de la réalisation du SDAEP par ce même bureau d'études courant 2020-2022. Le bureau d'études a terminé les cartes de la Commune d'Anteuil, et de ses villages associés Glainans et Tournedoz.

Celles-ci ont été présentées à la commune concernée.

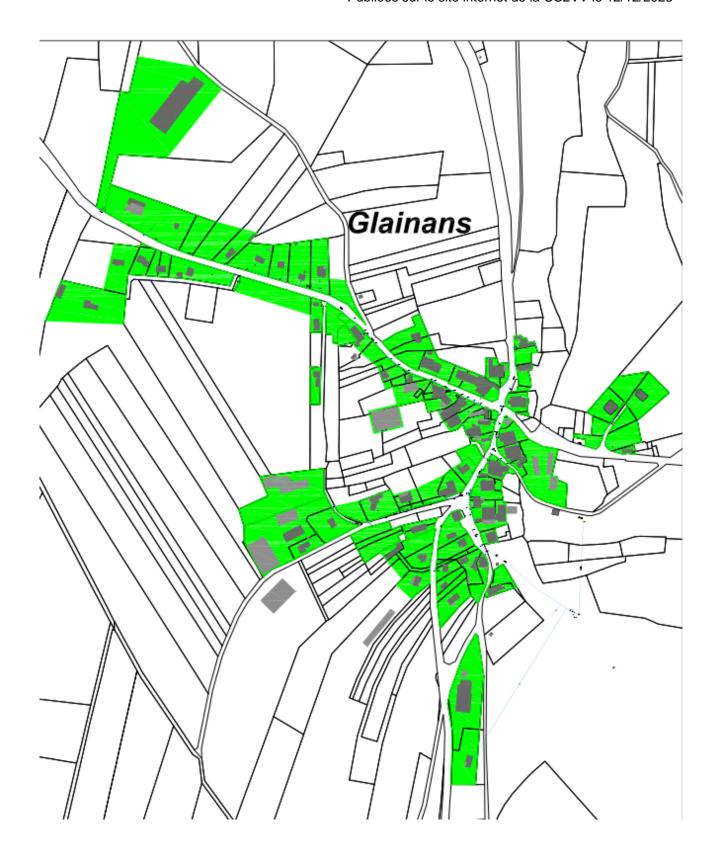
L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire :

- Décide d'approuver les cartes de zonage de distribution d'eau potable de la commune d'Anteuil (villages d'Anteuil, Glainans et Tournedoz), tel qu'annexées à la présente délibération,

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 46
Exprimés: 46
Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0







Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Action Philippe Streit »

Le Président indique à l'assemblée que « Action Philippe STREIT » d'Anteuil a sollicité une subvention auprès de la CC2VV dans le contexte de l'action menée par cette association.

Il rappelle que cette association a pour vocation d'offrir un écosystème complet et à soutenir les entreprises en proposant un environnement de travail adapté et privilégié aux personnes en situation de handicap (accès aux soins, au sport et à la rééducation d'un niveau exceptionnel, des services de transport, d'aide à la recherche de logement, ainsi que l'accès à la culture).

Cet écosystème s'adresse à toute structure active dans le domaine du handicap qui favorise de façon concrète l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Le Président propose de soutenir à hauteur de 20 000 € (vingt-mille euros) cette association.

Cette subvention est prévue au BP 2023 au compte 65748.

> Discussion / réaction :

- **Michel LAURENT** demande s'il est possible d'avoir les comptes de l'association, comme c'est en principe le cas après accord d'une subvention à une association. La demande sera faite.
- Le Président propose même qu'une visite soit organisée chez Vipp & Philippe pour que les élus voient l'ampleur du projet réalisé et que tout ce qui est en place soit plus concret pour eux.
 Les élus sont favorables. Il conviendrait d'organiser une visite des lieux avant le prochain conseil qui se tiendra à Anteuil. La date sera fixée et la demande sera faite.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association « Action Philippe Streit »
- -Charge le Président d'effectuer toute démarche en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 46
Exprimés: 44
Pour: 42
Contre: 2
Abstention: 2

Vente d'un terrain sur la ZAE de la Combe Rosiers à l'Isle sur le Doubs à l'EURL PERRIGUEY TP

Le Président indique à l'assemblée que l'EURL PERRIGUEY TP souhaite acquérir une parcelle sur la ZAE de la Combe Rosiers à L'Isle sur le Doubs.

Il s'agit de la parcelle n°1517, d'une superficie de 2 752 m2.

Le prix de vente est proposé à 6 € le m2, soit un prix total de 16 512 €.

Il est à noter que le service des Domaines a estimé ce terrain à 12 € HT/m2. L'EURL PERRIGUEY TP bénéficie donc, de facto, d'un équivalent de subvention de la moitié du prix estimé, soit 16 512 €

Après délibération, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à procéder à la vente de la parcelle n° 1517 sur la ZA de la Combe Rosiers, au prix de 16 512 € HT au profit de l'EURL PERRIGUEY TP
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée avec :

Votants: 46 Exprimés: 46 Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

2023-10-08

Vente d'un terrain sur la ZAE du Pré Rond à Cuse et Adrisans à l'entreprise Est Evènements

Le Président indique à l'assemblée que L'entreprise Est Evènement (SCI TIBO) souhaite acquérir 2 parcelles situées sur la ZAE du Pré Rond à Cuse et Adrisans.

Il s'agit des parcelles ZK 183 (1 353 m2) et ZK 184 (2 912 m2), vendues au prix de 12 € HT/m2 (conformément à l'estimation des Domaines).

Après délibération, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à procéder à la vente des parcelles n° ZK 183 et ZK 184 sur la ZAE du Pré Rond à Cuse et Adrisans, au prix de 51 180 € HT au profit de la SCI TIBO (Est Evènement)
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants: 46
Exprimés: 46
Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les Franças du Doubs pour l'accueil collectif de mineurs (jeunes de 12 à 18 ans)

Alain PASTEUR, vice-Président en charge de la jeunesse présente le sujet à l'assemblée.

Il indique que la CC2VV envisage d'élargir la convention d'objectifs et de moyens que nous avons avec les Francas du Doubs afin qu'ils réalisent des prestations « d'Accueils Collectifs de Mineurs pour les enfants de 12 à 18 ans ».

Cette évolution du service Jeunesse est destiné à le rendre plus attractif et intéressant pour les adolescents de notre territoire, de façon pérenne.

La commission jeunesse a émis un avis favorable à la proposition des Francas présentée en CoPil le 05/10/2023.

Celle-ci inclut plus de prestations envers le public adolescent et respecte les délais et la remise de documents administratifs attendus par les financeurs

Ces prestations devraient commencer en janvier 2024 et se dérouleraient comme suit :

Accueil périscolaire et extrascolaire :

- 10 jours pendant les vacances d'hiver et de printemps, 15 jours au mois de juillet et 9 jours pendant les vacances d'automne,
- 16 demi-journées les mercredis et 15 demi-journées les samedis
- 1 à 2 soirées par mois
- Les midis au collège de Bart, l'Isle sur le Doubs, Rougemont et Pays de Clerval
- 1 soir par semaine dans les accueils périscolaires (6 12 ans) pour faire la passerelle avec les enfants de CM2

Le reste à charge prévisionnel pour l'exercice 2024, après déduction des recettes perçues directement par notre EPCI, serait de 58 880 €.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la mise en place d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les Francas du Doubs pour l'accueil collectif de mineurs (jeunes de 12 à 18 ans), aux conditions définies en séance.

Après délibération, le conseil communautaire :

- Valide l'élargissement de la convention existante avec les Francas du Doubs, par le biais d'un avenant, pour intégrer la prestation « d'Accueils Collectifs de Mineurs pour les enfants de 12 à 18 ans », à compter du 01/01/2024
- Charge le Président de signer cet avenant et tout document en lien avec cette décision

<u>Délibération adoptée avec</u> :

Votants : 46
Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Martine MARQUIS sur l'habitat :

- Martine Marquis attire l'attention des élus sur l'importance de leur présence à la commission habitat.

La précédente commission s'est tenue avec trop peu d'élus pour décider de l'avenir de la politique de l'habitat sur la CC2VV.

Elle propose d'élargir la commission et fait un appel à candidature. Il conviendrait que les maires de chaque bourg centre participent à cette commission et que deux élus au moins de chaque secteur participent à la commission pour qu'elle soit représentée de manière équitable sur tout le territoire de la CC2VV.

Mme Fritsch en est d'accord, Alain Roth également. Prévoir d'envoyer l'invitation à Cyril Simonin – maire d'Appenans - pour Arnaud Climent (membre de la commission)

 Avant de lever la séance, le Président attire l'attention des élus sur l'importance de passer à la CC2VV, au moins de temps en temps, pour venir voir les agents, être présent, et pour recueillir des informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 20.

A Pays de Clerval, le 06 novembre 2023

Le secrétaire de séance, Nicolas GRUNEISEN

